

VOEU N° DL20200147 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/11/2020 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Christine POUILLOUX ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

VOEU - POUR UNE SOLUTION DE PAIX AU HAUT KARABAGH

M. Hervé REYNAUD expose ce qui suit :

Le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan a relancé le conflit larvé du Haut-Karabagh (Artsakh), régi par un cessez-le-feu précaire depuis 1994, en lançant une offensive inédite par son ampleur et son intensité. Ce conflit de dimension internationale a provoqué une véritable crise humanitaire, faisant près de 4 000 victimes et 8 000 blessés, et près de 100 000 réfugiés. Sous l'égide des autorités russes, un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur le 10 novembre à minuit au terme de 44 jours de combats meurtriers. Si les termes définitifs de cet accord ne peuvent être pleinement satisfaisants, ils contribuent au moins à épargner des vies de part et d'autre en stoppant les combats et à protéger les populations.

Les conditions de l'établissement d'une paix durable passent par une reconnaissance de l'Artsakh et par la libre autodétermination de son peuple à décider de son avenir.

Le Conseil Municipal de Saint-Chamond affirme que le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Artsakh ne pourra être résolu que par voie pacifique et dans le respect du principe d'égalité entre toutes les parties du conflit. Il invite le Groupe de Minsk de l'OSCE, co-présidé par la France, à reprendre les négociations et créer les meilleures conditions pour un progrès réel dans le processus de règlement pacifique du conflit afin de garantir une paix durable et juste dans le Caucase du Sud.

La France doit pouvoir jouer un rôle majeur dans la recherche d'une solution politique et pacifique qui soit pérenne en imposant le strict respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme dans cette région du monde.

La France, avec le concours de l'Union Européenne, doit œuvrer à la reconnaissance internationale de l'Artsakh, seul moyen de garantir la paix aux peuples.

La France, puissance d'équilibre par excellence, entretient une relation d'amitié millénaire avec l'Arménie doit œuvrer à ce dessein qui trouve son prolongement dans les relations que nos villes et collectivités entretiennent avec ces communautés depuis de nombreuses années.

Tout comme la ville de Saint-Chamond qui entretient depuis de très nombreuses années un lien étroit et amical avec ses ressortissants arméniens.

Le Conseil Municipal de Saint-Chamond, au nom de cette amitié avec le peuple arménien et dans un souci de relations apaisées entre les peuples,

- reconnaît et appelle à la reconnaissance de l'Artsakh, à sa libre indépendance et à sa libre autodétermination comme seul moyen de garantir sa sécurité et celle de son peuple,

- invite le gouvernement à agir de façon résolue et par toutes les voies diplomatiques possibles pour une solution de paix durable en garantissant la sécurité des populations civiles,
- invite le gouvernement à engager les initiatives nécessaires visant à la protection et la préservation du patrimoine historique, culturel et cultuel du Haut Karabagh,
- décide de voter une délibération pour le versement d'une aide financière de 5 000 euros afin de venir en aide aux populations civiles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'adopter** le vœu énoncé ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/12/2020

Le maire,

Hervé REYNAUD